

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 24

Représentés : 8

Absents : 12

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Anne TURREL (pouvoir à M. Paul FERRE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2023/09/26/01 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE – ANNEE 2022

APPROUVE le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'année 2022,

ET PRECISE que ce rapport sera adressé à chaque commune membre.

N°2023/09/26/02– MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

ADOpte le règlement intérieur de la Communauté de Communes Val de Saône Centre modifié,

FIXE sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2023.

N°2023/09/26/03-CONVENTION A SIGNER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN POUR LA MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE SAONERELAIS

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, des locaux de SaôneRelais au profit du Conseil Départemental de l'Ain pour le mardi 17 octobre 2023 de 13h à 18h,

N°2023/09/26/04 – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME VAL DE SAONE CENTRE ET VALIDATION DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE

VALIDE la stratégie touristique du territoire à mettre en œuvre via son office de tourisme suivants les 5 axes ci-dessous énoncés :

- Axe 1 : Politique d'accueil et d'information

→ Prendre en compte l'évolution des comportements de la clientèle et de sa mobilité pour adapter le service d'accueil, notamment via le développement de l'accueil dit « hors les murs ».

- Axe 2 : Mise en valeur du territoire

→ Développer la notoriété et les particularités du territoire à travers notamment le patrimoine architectural et les différents sites naturels recensés, dans le respect de la préservation de l'environnement.

- Axe 3 : Exploitation de l'itinéraire cyclable V50

→ Équiper et aménager la véloroute Voie Bleue. Accompagner les cyclotouristes dans la découverte de l'ensemble du territoire et favoriser ainsi la transformation d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour.

- Axe 4 : Structuration de l'offre touristique

→ Proposer des offres adaptées à tous les publics (randonnées, de loisirs...). Développer les partenariats pour créer de nouvelles activités sur le territoire.

- Axe 5 : Soutien à la qualification des prestataires touristiques

→ Accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques locaux (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...) dans la qualification de leurs offres (Label « Saveurs de l'Ain » - Marque « Accueil Vélo »).

APPROUVE la demande de classement en catégorie II de l'office de tourisme Val de Saône Centre,

AUTORISE le président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°2023/09/26/05 – CESSION DU LOT N°4 DU PARC D'ACTIVITE EXTENSION VISIONIS 5 SITUÉ SUR LA COMMUNE DE MONTMERLE-SUR-SAONE

DECIDE de vendre le lot n°4 du parc d'activité Extension Visionis 5, situé 74, Impasse du Bois à Montmerle-sur-Saône, d'une superficie totale de 1 548 m² à la SAS AJ CONSTRUCTION représentée par Monsieur Jérôme ARBANT ou à toute personne morale s'y substituant, au prix de 55 € HT le m² viabilisé pour un prix total de **85 140 € HT** soit **102 168 € TTC**.

ANNULE et REMPLACE la délibération N°2023/01/31/22 du 31 janvier 2023 autorisant la cession du lot n°4 à SCI M2F représentée par Messieurs FANNICH Mohammed et MARCON Florent, gérants, ne pouvant bénéficier d'un prêt bancaire pour cette opération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

N°2023/09/26/06 – CESSION DU LOT N°1 DU LOTISSEMENT DE BUSSIERE TRANCHE 2 SITUÉ SUR LE PARC ACTIVAL LIEUDIT EN BUSSIERE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE (PARCELLE CADASTREE ZV N°174)

DECIDE de vendre le lot n°1 du lotissement artisanal de Bussière tranche 2 sur le Parc Actival, correspondant à la parcelle cadastrée section ZV n°174, située lieudit En Bussière rue des Métaux à Saint-Didier sur Chalaronne, d'une superficie de 2 364 m² à la SCI IMMO TYLAC représentée par M. Christian TEYRE, au prix de 23 € HT le m² viabilisé, représentant un prix de vente total de **54 372 € HT** soit **65 246.40 € TTC**.

ANNULE et REMPLACE la délibération n°2020/02/18/13 du 18 février 2020 autorisant la cession du lot n°1 à M. Thomas DESRAYAUD, qui n'a pas souhaité donner suite à ce projet.

AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires relatives à ladite cession.

N°2023/09/26/07 – APPROBATION DU PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE DEPOT DU PERMIS D'AMENAGER DE L'EXTENSION 2 DU PARC ACTIVAL A SAINT DIDIER SUR CHALARONNE

APPROUVE le projet d'aménagement de l'Extension 2 du Parc Actival situé lieu-dit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne, qui prévoit la création d'un lotissement à vocation de parc d'entreprises,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis d'aménager de l'Extension 2 du Parc Actival ainsi que toutes les pièces administratives se référant à cet aménagement,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de permis d'aménager auprès du service urbanisme de la commune de Saint Didier sur Chalaronne.

N°2023/09/26/08 – PRIX DE VENTE AU M² DES LOTS DE L'EXTENSION 2 DU PARC ACTIVAL A SAINT-DIDIER SUR CHALARONNE

DECIDE de fixer le prix de vente au m² des lots de l'Extension 2 du Parc Actival situés lieu-dit En Bussière à 45€ HT/m² viabilisé.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

N°2023/09/26/09 – AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-ETIENNE SUR CHALARONNE

EMET un avis réservé sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Etienne sur Chalaronne, dans la mesure où l'ouverture de la zone 2AU à l'urbanisation n'est pas en lien avec la programmation des travaux de mise aux normes de l'assainissement.

N°2023/09/26/10 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE, LES COMMUNES DE CHALEINS, FRANCHELEINS, ILLIAT, MESSIMY-SUR-SAONE, MOGNENEINS, MONTCEAUX ET LE SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES VEYLE SAONE DANS LE CADRE DU VERSEMENT DES FONDS RELATIFS A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE 2 « ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ÉNERGETIQUE »

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre, les communes de Chaleins, Francheleins, Illiat, Messimy-sur-Saône, Mogneneins, Montceaux et le Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères Veyle Saône dans le cadre du versement des fonds relatifs à la mise en œuvre du programme CEE ACTEE 2 « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique ».

AUTORISE la communauté de communes à verser les fonds alloués aux signataires de ladite convention dont les montants sont précisés à l'article 3 « Coûts et financements répartis par axe ».

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6588 « Autres charges de gestion courante » en ce qui concerne les frais relatifs à l'économiseur de flux et aux outils de suivi de consommation énergétique et à l'article 2031 « Frais d'études – Programme ACTEE 2 » en ce qui concerne les frais relatifs aux audits et à la maîtrise d'ouvrage.

N°2023/09/26/11 – BUDGET PARC ACTIVAL TRANCHE 2020 - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Parc Actival tranche 2020 exercice 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/605 – F.60 – Achats de matériel, équipements et travaux	+ 223 048 €
	Sous-total	+ 223 042 €
Recettes	c/758222 – F.60 – Subvention du Budget principal	+ 66 753 €
	Sous-total	+ 66 753 €

N°2023/09/26/12 – BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°1

APPROUVE la décision modificative n°1 du Budget Assainissement Collectif 2023 contenant les écritures suivantes :

Section d'Investissement

Dépenses	c/2315 – op.54 – F.10 – Travaux canalisations SDA partie nord du territoire	+ 58 250 €
	c/2315 – op.56 – F.10 – Réhabilitation réseau Grande Rue à Francheleins	- 93 530 €
	Sous-total	- 35 280 €
Recettes	c/13111 – op. 49 – F.10 – Bassin stockage et canalisations Mogneneins	+ 131 272 €
	c/1641 – F.10 – Emprunts	- 166 552 €
	Sous-total	- 35 280 €

N°2023/09/26/13 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2

APPROUVE la décision modificative n°2 du Budget Principal 2023 contenant les écritures suivantes :

Section de Fonctionnement

Dépenses	c/657363 – F.60 – Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	+ 66 753 €
	c/7391118 – F.020 – Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. Directes - TASCOT	+ 15 892 €
	c/7391118 – F.735 – Autres rest. au titre des dégrèvements sur contrib. Directes – GEMAPI	+ 1 447 €
	c/6262 – F.4228 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/6262 – F.4228 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/6262 – F.4221 – Frais de télécommunication	+ 1 020 €
	c/65888 – F.70 – Autres charges	+ 1 100 €
	c/615221 – F.020 – Entretien et réparation bâtiments	- 108 084 €
	c/023 – F.020 – Virement à la section d'investissement	+ 44 932 €
	Sous-total	+ 25 100 €

